

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 30 AVRIL 1845.

---

### CONCESSION D'UN CHEMIN DE FER DE LIÈGE A MAESTRICHT.

---

*Proposition présentée par M. DAVID.*

Le Gouvernement est autorisé à concéder le chemin de fer de Liège à Maestricht, par la rive droite de la Meuse, aux clauses et conditions du cahier des charges, présenté à la Chambre par MM. Lamarche et Borguet.

Une enquête sera faite dans la province de Liège pour constater l'utilité du dit chemin de fer.

Le Gouvernement devra s'assurer du consentement du gouvernement hollandais pour la concession sur la partie de son territoire et l'accès direct du chemin de fer au bassin du canal de Maestricht à Bois-le-Duc.

---